



Formation vocale		10	Option	Master en Art lyrique							
MASTER A FINALITÉ SPÉCIALISÉE		B1		B2		B3		M1		M2	
		Cours	ECTS	Cours	ECTS	Cours		Cours	ECTS	Cours	ECTS
			Bachelor en formation vocale (1 ou 2)								
Acoustique	G										
Analyse et écritures	A										
Aspects légaux et juridiques	T							15	2		
Auditions commentées	A							15	2		
Chant	A							45	20	60	22
Clavier-chanteurs	A							15	4		
Écritures	A										
Encyclopédie de la musique	G										
Histoire approfondie de la musique	G							30	3		
Histoire comparée des arts	G							30	3		
Histoire de la musique	G										
Introduction à la philosophie	G							30	2		
Introduction à la sociologie générale	G										
Langues étrangères	T							30	2	30	2
Marketing	T									30	2
Mouvement scénique	A							30	2		
Musique de chambre	A										
Organologie	T										
Pratique de l'art lyrique	A							60	9	90	9
Séminaires, visites, concerts	A							45	2		
Travail avec accompagnateur ou en groupe	A							15	2	30	2
Projets spécialisés	A							120	7	180	23
Cours à choix											
Minimum décret								480	60		60
Cursus établi								480		420	

Formation vocale		10	Option	Master en Art lyrique							
MASTER A FINALITÉ DIDACTIQUE		B1		B2		B3		M1		M2	
		Cours	ECTS	Cours	ECTS	Cours		Cours	ECTS	Cours	ECTS
			Bachelor en formation vocale (1 ou 2)								
Acoustique	G										
Analyse et écritures	A										
Aspects légaux et juridiques	T							15	2		
Auditions commentées	A							15	2		
Chant	A							45	20	60	22
Clavier-chanteurs	A							15	4		
Écritures	A										
Encyclopédie de la musique	G										
Histoire approfondie de la musique	G							30	3		
Histoire comparée des arts	G							30	3		
Histoire de la musique	G										
Introduction à la philosophie	G							30	2		
Introduction à la sociologie générale	G										
Langues étrangères	T							30	2	30	2
Marketing	T									30	2
Mouvement scénique	A							30	2		
Musique de chambre	A										
Organologie	T										
Pratique de l'art lyrique	A							60	9	90	9
Séminaires, visites, concerts	A							45	2		
Travail avec accompagnateur ou en groupe	A							15	2	30	2
Psychopédagogie	G							120	7		
Stages										150	20
Suivi du mémoire										30	3
Cours à choix											
Minimum décret								480	60		60
Cursus établi								480		420	